

Compte-rendu de la réunion du Comité Directeur du mardi 24 novembre 2008

par *Hélène Laude*

Présents : Paule Arnal, Guillaume Blanc, Jean-Pierre Canceill, Michèle Chevalier, Yves Delarue, Thibaut Devolder, François Giudicelli, Dominique Gosset, Hélène Laude, Francis Massart, Georges Polian, Samuel Ronayette, Geneviève Siméau, Georges Tsao, Jacqueline Vaissermann et Magali Villega.

Excusés : Claude Pastre, Sylvie Quiblier, Jean-François Haas et Daniel Dézulier.

Point 1 : Désignation d'un secrétaire de séance chargé de rédiger le compte-rendu

Hélène Laude est volontaire et désignée.

Point 2 : Rappel des responsabilités et des principales tâches à effectuer par les futurs membres du bureau et considérations générales sur le fonctionnement du Comité Directeur

Le président rappelle sa lassitude. Il souligne que c'est la dernière année qu'il s'y colle et souhaite être soutenu de manière intensive durant l'année à venir. Il propose donc de déléguer un nombre certain de réunions et tâches ingrates. Le secrétaire, qui porte une double casquette souhaite également trouver un secrétaire adjoint zélé.

Un rappel est fait concernant les tâches de certains membres du bureau :

Le trésorier adjoint est chargé de la trésorerie et du calendrier des cars-couchettes (concernant le dernier point, il s'agit de faire face aux récriminations en cas de dysfonctionnement). Le secrétaire est chargé de la délivrance des licences FFCAM, l'organisation des pots d'accueil, la déclaration annuelle de l'association en préfecture, l'organisation de l'Assemblée Générale annuelle, le rangement des archives et la rédaction des demandes de subventions. Le secrétaire adjoint est chargé de seconder le secrétaire dans toutes ses tâches mais surtout la dernière. Le responsable matériel et son coresponsable sont chargés de la vérification qualitative et quantitative du stock de matériel, ce qui représente 1 à 2 inventaires par an et quelques permanences à la permanence (précisément) pendant la saison de ski.

Points 3, 4 et 5 : Élection des membres du bureau 2008-2009 et responsabilités diverses

- Thibaut Devolder est réélu président et précise que c'est la dernière fois.
- Claude Pastre est réélu trésorier et précise (par la voix du président) la même chose.
- Samuel Ronayette est élu vice-président.
- Guillaume Blanc est élu trésorier adjoint responsable de la trésorerie des cars-couchettes.
- François Giudicelli est élu secrétaire.
- Magali Villega est élue responsable des travaux de la permanence.
- Yves Delarue est réélu responsable matériel.
- Jean-Pierre Canceill est réélu responsable de la distribution du crampon.
- Jacqueline Vaissermann est élue responsable de la numérisation des archives du GUMS.

- Paule Arnal est élue correspondante auprès du GUMS national.
- Georges Tsao est élu correspondant auprès de la FFME.
- Hélène Laude est élue correspondante auprès de la FFCAM.

Postes restant à pourvoir : secrétaire adjoint, coresponsable matériel, coresponsable distribution du crampon : avis aux bonnes volontés !

Point 6 : Remplissage des paperasses pour la déclaration annuelle de l'association à la Préfecture

La charge revient à François Giudicelli.

Une nouveauté réglementaire : nous devons cette année préciser nos métiers, moment propice à quelques blagues bon enfant.

Point 7 : Mise en place de la procédure d'expédition du Crampon dans le cadre de notre agrément « Commission Paritaire »

Si j'ai bien compris : Le Crampon a reçu un agrément presse. Il peut donc être distribué dans des enveloppes spéciales non timbrées. Ces enveloppes, pré-imprimées, sont plus chères, mais l'économie du timbre rentabilise l'affaire. Il est cependant nécessaire de communiquer à la Poste le numéro de tournée du facteur correspondant à l'adresse de chaque abonné. Yves Delarue, Claude Pastre, Francis Massart et Jean-Pierre Canceill sont chargés de cette tâche, François est chargé de leur faire parvenir à chacun $\frac{1}{4}$ du fichier adhérents.

Francis Massart se charge de faire imprimer des enveloppes (plutôt que des bandes, moins chères mais moins pratiques) pour 2 ans, en utilisant les enveloppes fournies par l'imprimeur (8 centimes par enveloppe vierge) pour éviter d'avoir à les acheter nous-mêmes.

Il est prévu de faire un essai pour la prochaine distribution du crampon en décembre.

Point 8 : Proposition de remboursement total ou partiel des frais à octroyer aux gumistes suivant des formations

Actuellement, tout gumiste participant à une formation peut prétendre au remboursement de 50% des frais d'inscriptions indiqués sur la fiche, qui n'inclut pas le transport, ce dernier correspondant souvent à la plus grosse partie de la dépense réelle engagée.

Un remboursement d'un pourcentage de la totalité des frais, sur présentation de factures, a été voté, mais uniquement en échange d'un engagement ferme à encadrer au GUMS pendant au moins un an. Le Comité Directeur suggère d'établir la valeur de ce pourcentage à 75%, sous

réserve de l'accord du trésorier, absent, qui décidera de la valeur définitive en fonction du budget disponible. Aucun remboursement ne sera octroyé aux gumistes suivant une formation mais ne s'engageant pas à encadrer.

Le budget formation de l'association, actuellement de 300 euros et peu utilisé ces dernières années, pourrait suffire à ce financement mais une demande de subvention de l'ordre de 3000 euros (correspondant à une vingtaine de formations de 150 euros) serait également souhaitable.

Point 9 : AG nationale

Pour les ignares comme moi : le GUMS est une Fédération qui regroupe trois clubs : GUMS Aix,

GUMS Annecy et GUMS Paris. Les trois clubs assurent tour à tour la présidence de la Fédération. Depuis quatre ans, la présidence est assurée par le club d'Annecy, qui doit passer la main à Aix cette année.

L'assemblée générale annuelle de la Fédération a lieu cette année les 24 et 25 Janvier à Die. Informée du fait qu'il y a un beau site de blocs d'escalade, Hélène Laude est volontaire pour y aller et s'informe de l'orthographe du lieu, remarque qui lui vaut d'être considérée comme une ignare jusqu'à la fin de la soirée au cours de laquelle tous les mots les plus idiots lui sont épelés (pour le compte-rendu).

Jean-François Haas a fait depuis savoir qu'il se rendrait également volontiers à ce sympathique rassemblement.

Point 10 : Devis cars-couchettes pour la saison à venir

Guillaume Blanc a effectué une évaluation du coût des cars-couchettes auprès de trois compagnies. Pour un week-end de deux jours, les résultats sont les suivants : Delion : 3500-3700 euros, Moreau et Savac : 3000-3200 euros. La compagnie Delion est donc exclue, au profit de la compagnie Moreau qui a déjà été utilisée. La compagnie Savac ne sera sollicitée qu'une fois pour la saison à venir lors du week-end où la compagnie Moreau n'a pas de car disponible.

Point 11 : Règles de tarification des cars-couchettes pour la saison à venir

L'idée est d'établir une stratégie permettant d'éviter le budget excédentaire de l'année passée. Un seuil de rentabilité fixe est maintenu, mais augmenté de 31,5 à 32 personnes (le tarif par personne est calculé en divisant le coût total du car par ce facteur). Le seuil d'annulation (taux de remplissage en dessous duquel le départ n'est pas garanti) est fixé à 30 personnes.

François Giudicelli souligne le fait que les cars « longs » de 3-4 jours, qui constituent de belles occasions de sortie, sont défavorisés par un tarif nettement plus élevé. Mais comme la saison à venir ne prévoit qu'une sortie de 3 jours, la mise en place d'une règle de compensation tarifaire n'est pas jugée nécessaire pour cette année.

Point 12 : Proposition de calendrier de cars-couchettes escalade de printemps

Il n'est pas prévu, faute d'encadrants, de réaliser de stage d'initiation à l'escalade au printemps 2009. Un car-couchettes est néanmoins décidé les 13-14 Juin dans le Beaufortain. Samuel Ronayette

est chargé de proposer 6 places au club GCN (Grès Calcaire et Neige), Thibaut Devolder 6 places au club Sainte Geneviève (*priez pour nous*), Michèle Chevalier 6 places au CAF-RSF et au CIHM, Guillaume Blanc quelques places au club Roc14. Nous espérons que tous ne prendront pas les 6 places afin qu'il en reste pour le GUMS. Un stage d'initiation à l'escalade est prévu pour octobre 2009.

Point 13 : Réévaluation du tarif de cotisation GUMS pour les titulaires de licences fédérales autres qu'une licence fédérale FFCAM-GUMS

La suppression des 8 euros supplémentaires d'assurance de personne à payer pour les licenciés FFME est décidée.

D'autre part, la nécessité de posséder une licence FFCAM pour participer à un car-couchettes de ski est rappelée. Elle met fin à la tolérance qui a pu exister jusqu'alors, d'autoriser un non licencié FFCAM à participer à un car-couchettes de ski à titre d'essai avant de prendre sa licence. Ce cas était rare et cette décision ne devrait pas modifier beaucoup la pratique.

Thibaut Devolder souligne que les adhérents du GUMS qui prennent une licence à la FFCAM en refusant l'assurance facultative de personne s'excluent également de la couverture MAIF du GUMS, et que par conséquent il ne signera pas de formulaire de déclaration d'accident pour un licencié FFCAM qui n'aurait pas souscrit à l'assurance facultative de personne.

Point 14 : Achats de matériels ski, alpinisme et escalade à envisager

La décision est prise d'acheter 3 baudriers, 3 casques, 2 cordes de ski/neige de 40 m et 4 paires de chaussures d'escalade (par Samuel Ronayette) pointure 39, 40, 42 et 44. Une réflexion est engagée sur la nécessité d'avoir un modèle unique d'ARVA et de ne pas favoriser le modèle TRACKER, dont le bouton d'allumage est fragile. Comme aucun achat d'ARVA n'est prévu pour cette année, les membres de la commission ski disposent donc d'un an pour choisir un modèle.

Point 15 : Proposition d'échéancier pour la réalisation de travaux à la permanence

La réfection du sol et l'installation de toilettes sont successivement écartées. Magali Villega souligne le fait que le réaménagement-réorganisation du local est plus pressant que de réels travaux. L'échéancier est donc rapidement établi avec la certitude de le respecter: néant pour les 12 mois de l'année.

Point 16 : Règles de cooptation des encadrants au GUMS :

Un document sera fourni par Georges Polian pour servir de base à l'établissement du règlement final par la Commission Ski.

Considérations diverses

François Giudicelli regrette l'absence de carte d'adhérent GUMS, notamment pour les adhérents qui ne prennent pas de licence et ne possèdent donc aucun document justifiant de leur appartenance au club. Jacqueline souhaiterait un accès au fichier adhérents afin de veiller à la régularisation de ses participants aux randonnées.